



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des Peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine – Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine – Marchal), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes).

Secrétaire de séance : Brigitte CAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 24 juin 2022

**20220630020DE**

**TARIFS DU CENTRE NAUTIQUE DE LASTIOULLES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA BASE**

Lors du conseil du 10 mars 2022, le conseil autorisait M. le Président à signer la convention de délégation de service publique avec l'association du Centre Nautique de Lastioules pour gérer la base nautique du même nom.

Dans ce cadre, il s'agit de valider les tarifs dans le cadre de l'exploitation estivale de cette base.

	½ heure	1 heure	2 heures
PLANCHE à VOILE		15 €	25 €
OPTIMIST		15 €	25 €
LASER		20 €	36 €
TOPAZ 14		29 €	50 €
TOPAZ 16		30 €	58 €
CARAVELLE avec encadrement		35 €	65 €
<b>PEDALO</b>	15 €	20 €	35 €

RF  
Sous-préfecture de Mauriac  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 07/07/2022  
015-241501055-20220630-20220630020DE-DE

STAND UP PADDLE	10 €	15 €	25 €
KAYAK	8 €	12 €	22 €
KAYAK DOUBLE	10 €	15 €	25 €

► Cours particuliers

1h /1 personne : 30 € - 2 personnes : 50 €

► Stages

5 Jours 2h/jour (tous niveaux) 130 €

Découverte 2 jours, 2h/jour 65 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide les tarifs ci-dessus proposés.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE

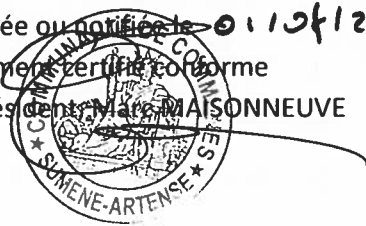
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 07/07/2022

Affichée ou notifiée le 01/07/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 07/07/2022  
015-241501055-20220630-20220630020DE-DE